

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de séances du conseil municipal de la Ville de Beauharnois, les règlements suivants ont été adoptés ainsi que la résolution numéro 2018-10-385, à savoir :

- **Règlement numéro 2018-12 décrétant une dépense de 1 429 809 \$ et un emprunt de 1 429 809 \$ sur une période de vingt (20) ans afin de procéder à la réparation d'une fuite majeure sur le réseau d'eau potable sur la rue Principale et d'installer une conduite de refoulement sur le chemin du Canal pour la mise aux normes des installations des eaux usées**
- **Règlement numéro 2018-16 relatif aux modalités de publication des avis publics**
- **Résolution numéro 2018-10-385 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – rue Lucienne-Charette**

Le règlement numéro 2018-12 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 12 octobre 2018.

Un certificat de conformité a été émis par la MRC de Beauharnois-Salaberry le 18 octobre 2018 pour la résolution numéro 2018-10-385.

Ces documents sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et le vendredi, de 8 h à midi.

Le règlement et la résolution entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauharnois, ce 8 novembre 2018.

Manon Fortier, greffière